

### *L'ajournement*

A la seconde question, le ministre a simplement répondu qu'il rencontrait des industriels, qu'on suppose très nombreux, pour essayer de trouver une solution. Je l'invite à s'y prendre autrement avec l'industrie automobile.

L'industrie automobile et la façon de s'en occuper doivent faire l'objet d'un changement radical au Canada. Nous ne pouvons plus accepter la politique décousue que nous appliquons depuis un certain nombre d'années. Pour remettre de l'ordre dans une industrie aussi désorganisée, il faudra procéder d'une autre façon. La société Chrysler est au bord de la faillite si ce n'est déjà chose faite. La compagnie Ford perdra environ un milliard de dollars cette année. Quelle sera la prochaine société en difficulté?

Nous participons actuellement à toutes sortes d'entretiens, tant avec les fournisseurs qu'avec les constructeurs. La société Chrysler a besoin d'environ un demi-milliard de dollars et nous nous demandons s'il vaut mieux les lui prêter, les lui garantir ou les lui rendre accessibles d'une autre façon. Mais aussitôt que nous aurons pris cette décision, la société Ford nous talonnera pour savoir combien elle peut espérer obtenir.

Nous devons absolument réorganiser l'industrie automobile au Canada. Les constructeurs sont les seuls responsables de tous leurs déboires. Ils ont certainement dû se rendre compte il y a sept ou huit ans que les préférences des consommateurs nord-américains changeaient sensiblement. Ils devaient certainement prévoir que la crise de l'énergie qui s'annonçait de plus en plus clairement allait leur causer toutes sortes de problèmes en raison de la voracité monstrueuse des voitures qu'ils fabriquaient.

● (2205)

Les fabricants n'avaient cependant pas de programme. Ils n'ont pas fait la transition, ils n'ont ni investi ni cherché les moyens de rendre leur industrie rentable et compétitive, comme des entreprises animées d'un certain civisme l'auraient fait.

Je crois que le ministre devra rencontrer les dirigeants de ces sociétés. Il doit leur dire de faire la transition maintenant et les prévenir qu'elles n'auront pas de fonds publics tant que les Ontariens qui sont déjà engagés dans l'entreprise, le gouvernement du Canada et les Canadiens qui avanceront l'argent n'auront pas l'assurance que l'action envisagée, quelle qu'elle soit, permettra à l'industrie de l'automobile du continent nord-américain et du Canada en particulier de concurrencer les constructeurs européens, non seulement ici mais dans d'autres parties du monde, sans ingérence de la part des sociétés mères des États-Unis.

Je demande au ministre de s'occuper de ces questions. Elles sont vitales pour l'économie de cette province et du pays. Deux personnes sur dix de cette province travaillent dans l'industrie automobile ou dans des industries connexes qui, si elles sombrent, plongeront de nombreuses communautés dans le marasme.

[Français]

**M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur le président, je suis

très étonné d'entendre l'honorable député qui semble insatisfait de la réponse judicieuse qu'il a obtenue de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) cet après-midi, disant tout simplement que le ministre ne pouvait lui fournir l'information demandée sans avoir à obtenir la permission de la compagnie Ford. Je dois faire remarquer à l'honorable député que ce soit dans un contrat syndical, que ce soit dans un contrat d'une compagnie d'automobiles ou avec toute autre personne, même dans un contrat de mariage, il y a toujours deux parties. L'honorable député semble oublier qu'il doit quand même y avoir des prémisses et de la collaboration entre les gens responsables qui signent un contrat, étant donné les circonstances, surtout quand cela concerne des emplois dans la province de l'Ontario. Je pense qu'il se doit de demander aux représentants de la Couronne d'être responsables. Je vais continuer dans la langue anglaise.

[Traduction]

Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce l'a déclaré cet après-midi, d'ailleurs cette question le préoccupe énormément ainsi que le gouvernement. Il doit accorder demain une audience aux représentants des Travailleurs Unis de l'Automobile pour discuter de ce problème et il cherche également à s'entretenir prochainement avec le Président de Ford pour la même raison. Quelques jours à peine après sa nomination, le ministre de l'Industrie et du Commerce a entrepris une série de consultations avec les présidents des sociétés de construction automobile afin d'obtenir qu'ils s'engagent à nouveau à accroître leurs activités au Canada en particulier au niveau de la création d'emplois, de l'exécution de travaux de recherche et de développement et de l'augmentation de leur production. Si le député avait lu la presse à cette époque je suis convaincu qu'il aurait pu prendre connaissance des déclarations du ministre.

Le ministre a également reçu les membres des syndicats des TUA ainsi que les fabricants indépendants de pièces d'automobile dont un grand nombre sont concentrés au Québec et qui se préoccupent très sérieusement du niveau d'activité de Ford et de Chrysler afin de discuter des améliorations à apporter au fonctionnement de l'industrie automobile canadienne.

Le ministre a l'intention de poursuivre ses efforts et de recevoir également les présidents des sociétés mères avant d'entreprendre des consultations officielles au titre du Pacte de l'auto. Il s'agit là d'une question importante pour tout le Canada et non pas seulement pour l'Ontario. Je veux parler du renouvellement de ce pacte avec le gouvernement américain. L'objectif du ministre et du gouvernement est de parvenir à ce que le pacte de l'auto donne de meilleurs résultats et cela dans l'intérêt des travailleurs canadiens.

[Français]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Comme l'honorable député le faisait lorsqu'il était au fauteuil et avec toute la délicatesse possible je dois l'interrompre et lui dire que la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est adoptée d'office. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à 14 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 22 h 10.)